

COMPTE-RENDU de la REUNION

Du MARDI 25 JUILLET 2017

Convocation le 20.07.2017

Le mardi 25 juillet ,le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : Tous les membres en exercice.

Excusés : Mme DRAVIGNY Jocelyne – M. FRUIT Michel

M. FENEUIL Benjamin a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, monsieur le Maire demande qu'une délibération modificative soit rajoutée à l'ordre du jour pour inscrire les amortissements.

Le conseil municipal accepte la demande.

Réunion du 30 juin 2017

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et validé par l'ensemble du conseil municipal.

BUDGET

Délibération n° 20/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDIT A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art.	Op	objet	Montant
D	I	041	2313	ONA	TRAVAUX	29 954€
D	F	67	6711		Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	24€
Total						29 978 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	041	2031	ONA	ETUDE	-29 954€
D	F	011	6068		Autres matières et fournitures	- 24€
Total						-29 978 €

Vente bâtiment Monsieur HIMA André

Le 19 juillet Monsieur le Maire a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Courty, par laquelle M et Mme HIMA André notifient leur intention de vendre leur bâtiment 5 rue de l'Ecole à Chamery, pour un montant de 40 000€.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la réunion du 9 mai 2017 le conseil municipal avait déjà pris une délibération (n°14/2017) pour se porter acquéreur de ce bien. Une offre d'achat de 25 000€ (estimation de Maître Courty) avait alors été faite à M et Mme HIMA André et qu'ils ont refusée.

Depuis, un autre acheteur s'est manifesté et fait une offre de 40 000€.

Après avoir rappelé l'intérêt que peut présenter cette acquisition pour la commune, Monsieur le Maire exprime le souhait que la Commune préempte.

L'exercice de ce droit de préemption ne pouvant se faire que par délégation de la Communauté Urbaine du Grand Reims à la commune de Chamery, il est nécessaire de faire une demande de délégation de droit de préemption auprès de la CU.

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire de faire une demande de délégation de droit de préemption auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Local commercial – rue de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. THILLEROT au sujet de la location du local commercial de la commune. Il ressort de cet entretien que M.THILLEROT ne pourra poursuivre son activité que si le montant de la location baisse de moitié. Le Conseil se prononcera à la prochaine réunion.

Questions diverses

Commune de MUIZON

Suite à l'incendie du Gymnase de MUIZON le 22 juin dernier, le conseil municipal décide de prêter la salle polyvalente pour les entraînements du club de basket « catégorie séniors ».

Séance levée à 20 heures

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin FENEUIL

Valérie DEZOTHEZ